

2025/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**ARRÊTÉ N° 2025/237
du jeudi 25 septembre 2025
Portant numérotation de la parcelle cadastrée AW 165
située 5 rue de Copernic**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de permis de construire n° PC 091 521 23 00015 déposée par VALOPHIS SAREPA, représenté par Mme Béatrice ROULENDÉS, autorisée en date du 21 septembre 2023, pour un projet de construction d'un bâtiment à destination d'habitation et de commerces,

VU la demande du Groupe VALOPHIS reçue en date du 3 juin 2025, pour l'obtention de numéros de voirie,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer deux numérotations correspondant à l'accès aux logements et au commerce,

SUR proposition de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme,

A R R È T E

ARTICLE 1^{er} : le numérotage de la parcelle est attribué comme suit :

Situation ancienne :

Parcelle AW 165 :

- 5 rue Copernic

Situation nouvelle :

Parcelle AW 165 :

- 5 rue Copernic (Hall A sur le plan)
- 7 rue Copernic (accès commerce)
- 10 Chemin du Clos Langlet (Hall B sur le plan)

Le numérotage nouvellement affecté est représenté sur le plan annexé.

2025/

ARTICLE 2 : ampliation du présent arrêté sera transmise :

- aux Services postaux,
- au Cadastre départemental,
- au Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne,
- à l'Hôtel de Police d'Evry-Courcouronnes,
- au Service de la Police municipale de Ris-Orangis,
- à ENEDIS,
- à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et usagers de la parcelle susvisée.

Toute autorité administrative et agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ris-Orangis, le 25 septembre 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : **30 SEP. 2025**

Publié le : **30 SEP. 2025**

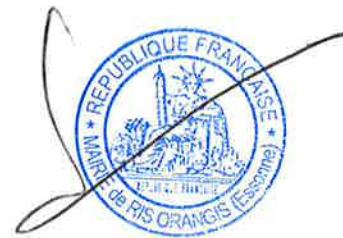
Notifié le :

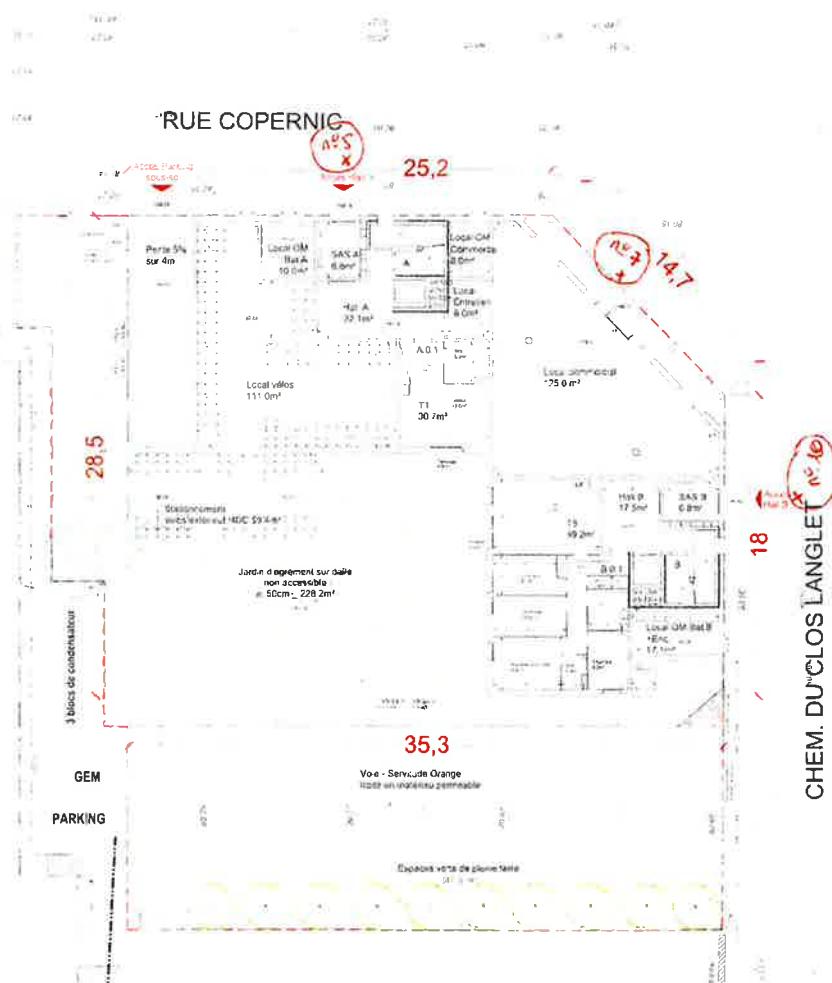
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne





Pour le Directeur général
et par délégation

Béatrice Rouwendes

BR

VILLE DE RIS-ORANGIS
RUE COPERNIC - CHEMIN DU CLOS LANGLET
CONSTRUCTION DE 50 LOGEMENTS SUR DEUX NIVEAUX DE SOUS-SOL
ET UN LOCAL COMMERCIAL A ROC

Maitre d'ouvrage : Mairie de Ris-Orangis
8 rue de l'Orangerie
91484 CRETEIL CEDEX

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'Etude
10 rue de l'Orangerie
91484 CRETEIL CEDEX

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'Etude
10 rue de l'Orangerie
91484 CRETEIL CEDEX

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'Etude
10 rue de l'Orangerie
91484 CRETEIL CEDEX

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC PLAN ROC AVEC ABORDS

PC-02b

1/100e
JUILLET 2021

